

TROPHEE PREVENTION – JEUNES – 2012 Marne-Ardennes-Meuse et Sud Champagne Cahier des Charges

♦ Article 1 – Objet

Dans chaque établissement d'enseignement agricole, une ou plusieurs équipes **d'un maximum de 8 élèves** réalisent un projet pédagogique sur un thème axé sur la Santé Sécurité au Travail.

Un minimum de 8 équipes est requis pour que le Trophée Prévention Jeunes ait lieu.

♦ Article 2 - Projet

Chaque projet devra revêtir la forme et le thème choisis (**un ou plusieurs des 6 Axes de Développement national du PPST 2011-2015 de la MSA**), par l'équipe avec l'enseignant chargé de coordonner le projet, étant entendu que le dénominateur commun est la **Santé Sécurité au Travail**. Tous les thèmes proposés seront agréés par une commission MSA / Groupama. La commission émettra un avis favorable ou défavorable avec une réorientation si nécessaire.
Annexe 1

Un maximum de 15 équipes sera retenu.

♦ Article 3 – Dépôt de candidature

Le dossier de présentation du projet sera centralisé auprès du service Santé Sécurité au Travail de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse – 24 boulevard Louis Roederer – 51077 REIMS Cedex **suivant modèle ci-joint** en *Annexe 2*.

Le nombre de projets est limité à un par classe. Pour tout projet supplémentaire par classe, la commission se réserve le droit de statuer.

Les déclarations de candidature devront parvenir au plus tard **avant le 15 décembre 2011**.

La finale se tiendra le mardi 3 avril 2012.

Lieu : Parc nature de Sept Saulx

♦ Article 4 – Dotation et engagement

A réception du dossier de candidature, **une dotation de 150,00 €** par projet validé par la commission sera versée au chef d'établissement à l'attention de l'équipe qui prend l'engagement de mener son projet à terme.

En cas de désistement de l'équipe, en cours d'année, le Directeur de l'établissement s'engage à rembourser la dotation de 150,00€ à la caisse de MSA.

En cas d'absence de l'équipe le jour du trophée, une copie du projet devra être adressée aux organisateurs. Dans le cas contraire, la dotation de 150,00€ sera réclamée.

♦ Article 5 – Forme d'expression du projet

Exposition, affiches, montages, articles, réunions, stands,... (cf. *liste indicative non exhaustive ci-jointe Annexe 1*).

Pour des raisons de bonne organisation, les équipes disposeront d'un temps **maximum de 30 minutes**, pour présenter leur projet : 5 minutes d'installation, 10 minutes de présentation, 10 minutes de questions du jury et 5 minutes de démontage.

Cette présentation se fera en salle plénière et devant l'ensemble des participants. De même pour les besoins du dossier de candidature nationale le projet sera filmé en direct.

Les élèves devront informer le jury **de l'utilisation de la dotation**.

Sur le temps de présentation du projet (10 minutes), les élèves devront prendre la parole au moins 50 % du temps.

Au préalable des 10 minutes, les élèves doivent nommer leur établissement scolaire, leur classe et le titre du projet.

Pour toute réalisation vidéo et/ou informatique, les équipes devront se munir de leur équipement (ordinateur...).

♦ **Article 6 – Jury et notation**

Le jury est composé de personnes compétentes en matière de Santé Sécurité au Travail dont 50% de professionnels.

Il pourrait être composé de :

- Présidents des Comités de Protection Sociale
- Représentants du Service Régional de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociales Agricoles
- Directeur du Service Régional de la Formation et du Développement
- La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
- Responsable prévention de la direction agricole de Groupama SA
- Président du Comité Technique Régional
- Directeur Santé Sécurité au Travail
- Présidents du CPHSCT
- Directeur de l'Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)
- Membres du comité de direction de Groupama
- Présidents des Fédérations Départementales des Caisses Locales d'Assurance Mutuelle Agricole (FDCLAMA)

Les caisses de MSA et de Groupama modifieront ou compléteront cette liste par les personnes nécessaires à la constitution du jury.

Les membres du jury évaluent les projets des équipes à partir de grilles de notation et de délibération nationales afin d'assurer une équité interrégionale. [Annexe 3](#)

♦ **Article 7 – Prix**

1^{er} prix

1 trophée attribué pour un an, remis en jeu l'année suivante (en échange d'une coupe au retour)

1 prix d'une valeur de **1.600 €**

1 cadeau par élève de l'équipe gagnante

idée : cadeau à l'équipe (journée découverte dans le secteur des gagnants : accrobranches, baptême de planeur...)

➤ Dépôt de la candidature au trophée nationale au moyen d'un dossier et de la vidéo. Participation à la Journée Prévention jeunes du 22 mai 2012 à Paris.

2^{ème} prix

1 coupe

1 prix d'une valeur de **800 €**

1 cadeau par élève de l'équipe gagnante

3^{ème} prix

1 coupe

1 prix d'une valeur de **500 €**

1 cadeau par élève de l'équipe gagnante

Des mentions spéciales pourront être accordées et récompensées sur :

➤ *Prix coup de cœur du public (150€)*

➤ *Prix coup de cœur du jury (150€)*

Les prix seront versés aux chefs d'établissements pour les équipes gagnantes. Les chefs d'établissements devront au préalable s'engager sur l'utilisation des prix remportés.

Un cadeau sera remis à l'enseignant responsable de l'équipe concourante.

➤ Différents lots seront remis à tous les participants (participation aux stands, meilleure note au code de la route).

♦ **Article 8 – Valorisation des projets**

Les caisses de MSA et Groupama se réservent le droit d'utiliser les projets pour les besoins de leurs actions de prévention.

♦ **Article 9 - Règlement**

Les décisions du jury sont sans appel.

Le fait de s'inscrire implique pour les participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement.

♦ **Article 9bis – Déplacements- Hébergement**

Les déplacements des élèves sont à la charge des établissements.

Un hébergement la veille est possible au cas par cas (distance,...) pour le trophée local.

Pour la journée Prévention Jeunes à Paris, les frais de déplacements seront pris en charge par les caisses de MSA pour les 3 premières équipes.

♦ **Article 10 – Cession du droit à l'image**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le Trophée,

comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

♦ **Article 11 - Responsabilité**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement, de proroger, d'écourter le Trophée, de l'annuler, de modifier, de limiter les gains, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ANNEXE 1

Les 6 Axes de Développement National du PSST 2011-2015 de la MSA :

Les Troubles musculosquelettiques,

95% des maladies professionnelles des salariés, 85% de celles des non-salariés et 88% du coût total des maladies professionnelles en 2008, notamment en viticulture, traitement de la viande de gros animaux et cultures spécialisées.

Les Risques psychosociaux,

Les RPS sont des risques professionnels qui mettent en jeu la santé mentale et l'intégrité physique des personnes. Marqué par un fort taux de suicide des exploitants, le secteur agricole connaît des contraintes organisationnelles et relationnelles particulièrement fortes.

Le Risque chimique (phytosanitaires, CMR),

Les agriculteurs, les forestiers et les paysagistes restent confrontés à ce risque permanent, difficile à appréhender mais réel : 45,6% des salariés sont exposés à au moins un produit chimique (Sumer 2003), 70% des exploitants sont exposés aux phytosanitaires (enquêtes périodiques MSA), plus de 200 signalements d'intoxication par an (dispositif Phyt'attitude).

Les Risques liés aux animaux et zoonoses,

Le risque animal est une réalité (10 000 accidents au contact d'un animal en 2009) et les zoonoses constituent un risque majeur en termes de risque infectieux, immuno-allergique, toxinique ou différé.

Les trois quarts des actifs agricoles sont exposés à ces maladies nombreuses et évolutives, géographiquement variables, émergentes ou réémergentes et souvent mal évaluées (Etude Sumer 2003).

Les Risques liés aux équipements de travail agricoles,

Risque transversal qui touche toutes les activités agricoles, forestières et d'espaces verts, le risque machinisme est à l'origine de 46% des accidents mortels pour les non-salariés et 26% pour les salariés.

La conduite de machines de plus en plus volumineuses sur des périodes de plus en plus longues a fait émerger de nouveaux risques (vibrations au poste de conduite, contact avec des lignes électriques aériennes).

Les Très petites entreprises.

Près de 90% des exploitations agricoles ont moins de 5 salariés ETP, principalement en polyculture-élevage, viticulture, cultures spécialisées, ETA et entreprises de travaux agricoles ou forestiers.

Peu disponibles, peu demandeurs et peu informés, les employeurs et salariés des TPE constituent une population difficile à atteindre.

FORME (Exemples de présentation)

Exposition photos
Exposition d'affiches
Exposés
Articles ou série d'articles
Tracts ou série de tracts
Supports de réunion (transparents, etc...)
Plaquettes, brochures
CD ROM
Jeux
Maquettes
Stands
Sketchs
Montage audio
Montage vidéo
Enquêtes
Programme informatique
Réalisation de prototype...

Tout projet original présentant une démarche ou un thème de prévention

Un même projet peut utiliser plusieurs formes d'expression.

***Pour la restitution**, les équipes disposeront de 30 minutes réparties de la façon suivante : 5 minutes d'installation (si nécessaire), 10 minutes de présentation, 10 minutes de questions du jury et 5 minutes de démontage (si nécessaire).*

Sur les 10 minutes de présentation du projet les élèves devront prendre la parole au moins 50 % du temps.

Au préalable des 10 minutes de présentation du projet les élèves doivent nommer leur établissement scolaire, leur classe et le titre de leur projet.



TROPHEE PREVENTION JEUNES – 2012
Marne-Ardennes-Meuse et Sud Champagne
Déclaration de candidature

Etablir une fiche par équipe

ANNEXE 2

A retourner avant le 15 décembre 2011

A la CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE Marne-Ardennes-Meuse
Service Santé Sécurité au Travail
24, Bld Louis Roederer
51077 REIMS CEDEX

☎ : 03 26 40 89 51

☎ : 03 26 47 45 61

- **ETABLISSEMENT** :
- Adresse :
- Madame ou Monsieur Directeur de l'établissement
Déclare engager la classe de :
- Nombre d'élèves participant au projet :
- Nom de l'enseignant responsable de l'équipe :
- N° Téléphone : N° Fax :
- @-mail :
- Nom du capitaine de l'équipe :
- Nombre d'élèves présentant le projet devant le jury :
- Titre du projet pédagogique envisagé :
Thème :
- Forme d'expression envisagée :

- Descriptif du projet :
-
-
-
-

En cas de victoire, projet d'utilisation des prix par l'établissement :

- ♦ **1.600 €** (1^{er} prix) :
- ♦ **800 €** (2^{ème} prix) :
- ♦ **500 €** (3^{ème} prix) :
- ♦ **150 €** (prix spéciaux) :

Le chef d'établissement recevra le chèque correspondant au prix qu'il utilisera conformément au projet inscrit lors de l'inscription.

Fait à : le

Signature du chef d'établissement

Cachet de l'établissement

Article 4 du règlement

A réception du dossier de candidature, une dotation de 150,00 € par projet validé par la commission MSA / GROUPAMA sera versée au chef d'établissement à l'attention de l'équipe qui prend l'engagement de mener son projet à terme.

En cas de désistement de l'équipe, en cours d'année, le chef d'établissement s'engage à rembourser la dotation de 150 € à la Mutualité Sociale Agricole Marne - Ardennes - Meuse.

Article 9 du règlement

Le seul fait de s'inscrire et de participer au « Trophée Prévention jeunes » implique pour les participants l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ANNEXE 3

TPJ 2011/2012

Grille de notation (issue du logiciel de traitement)

N° de l'équipe : Etablissement :

Nom et prénom du capitaine :

Nom et prénom de l'accompagnateur :

Descriptif du projet (titre - forme) :

Jury n°:Nom et prénom du membre du jury :
.....

Observation générale :

.....

.....

Note		
Réalisation du projet	Originalité du projet	+2
	Maîtrise de la présentation du projet.	/10
	Efficacité (Les informations transmises sont-elles lisibles et compréhensibles ?).	/10
	Pratique (Les élèves ont-ils interrogé des professionnels sur leurs pratiques ? Ont-ils visités une exploitation ? Ont-ils mené une enquête sur le terrain ? S'appuient-ils sur des faits effectivement constatés ? ...).	/10
Pertinence du message de prévention	Risque : Mise en évidence d'un ou plusieurs risques professionnels.	/10
	Prévention : Mise en évidence claire et précise de solutions et de conseils de prévention. Pertinence des solutions proposées (sont-elles adaptées à la situation ? sont-elles correctes ?)	/15 /15
Sensibilisation	Quel est le degré d'implication personnel des élèves dans le projet ?	/10
	Le projet a-t-il permis un apport de connaissance sur cette thématique ?	/10
	Les élèves ont-ils assuré une promotion de leur projet (présentation de leur projet, discussion, débat, création d'affiches, ...) : - aux professionnels (maîtres de stage, agriculteurs, coopératives, ...) - au public (classe, établissement, ville, association, ...).	/10
Pénalités	Non respect du temps de présentation.	-2
Note globale		/100

ANNEXE 4

Afin de pouvoir sélectionner les quatre gagnants de la finale nationale des TPJ, un dossier de candidature (Cf. annexe 7) devra être rempli pour chaque équipe gagnante locale et envoyé à la CCMSA avant le **13 avril 2012**.

Lors du TPJ local, la MSA devra enregistrer sous format vidéo, captation en direct, les 10 min de présentation de l'équipe gagnante. Cette vidéo devra obligatoirement être remise à la CCMSA avec le dossier de candidature afin de pouvoir participer à la finale nationale des TPJ.

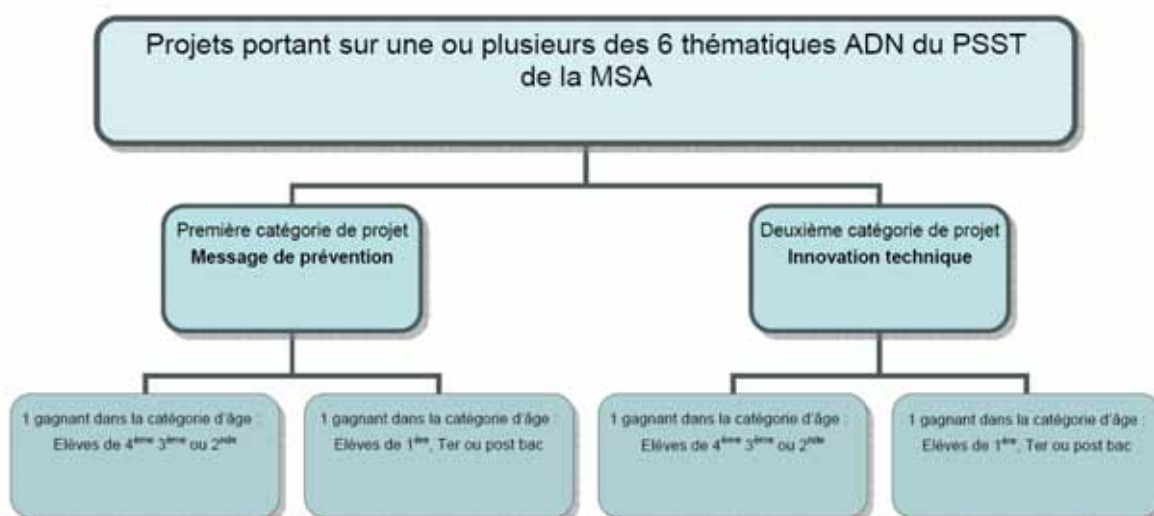
A la réception des dossiers la CCMSA vérifiera l'éligibilité des projets :

- élèves d'établissement scolaire agricole
 - lien du projet avec un ou plusieurs ADN du PSST de la MSA
 - présence de la vidéo
-
- envoi du dossier complet à la CCMSA avant le 13 avril 2012 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Un jury national composé d'au moins 5 personnalités extérieures compétentes dans le domaine Santé-Sécurité au Travail se réunira la semaine du 30 avril 2012 pour sélectionner les 4 meilleurs projets à raison de :

- deux gagnants (selon catégorie d'âge) dans la catégorie « Message de prévention » : un projet qui permet de sensibiliser à un/des risque(s) et apporte une/des solution(s) de prévention existantes (Exemple : CDROM éducatif sur les risques chimiques, jeux de société sur la prévention des TMS, sketch sur les bonnes pratiques de contention animale, ...).
- deux gagnants (selon catégorie d'âge) dans la catégorie « Innovation technique » : un projet présentant une solution/méthodologie/organisation/matériel à caractère technique et innovant qui apporte un plus sur la prévention d'un risque professionnel (Exemple : amélioration du matériel, nouveaux matériels, intégration de la sécurité dans la conception des bâtiments, dans l'organisation du travail, actions impliquant le personnel, ...).

Schéma de sélection des 4 équipes gagnantes de la finale nationale des TPJ 2012



Cette sélection se fera au regard de la grille de notation nationale (Cf. Annexe 8), en amont de la finale nationale, sur dossier et sur vidéo.

En cas d'égalité entre 2 projets le jury délibérera une deuxième fois. Si, à l'issue de cette deuxième délibération, les notes sont à nouveau ex aequo, un tirage au sort sera effectué pour départager les deux lauréats.

La décision du jury national est souveraine.